



Compte rendu de la réunion du Conseil d'administration Paris, 1er – 2 juin 2009

Destinataires : vice-coordonateurs de province, coordinateurs de provinces,
membres de l'équipe de coordination internationale,
membres du Conseil d'administration

Présents

Henri Major, Ghislain du Chéné, Roland Tamraz, Louis de Vogüé, Père Guy Vanhoomissen, Claude Gravel, Denise Audet-Gravel, Yves-Bertin Hirwa, Corinne Chatain

Sommaire

	Page
I. Réunion du Conseil d'administration 30 janvier – 2 février	2
II. Discernement de l'aumônier international	2
III. Retour sur les priorités	2
IV. Communication	3
V. Finances	3
VI. Projets 2011- 2012	4
VII. Comités de nomination	5
VIII. Comité formation	5
IX. Rapport du coordinateur international	5
X. Questions interreligieuses	7
XI. Secrétariat international	8
XII. Agenda international	8

Annexes

1) Priorités de l'Assemblée générale de Lourdes	9
2) Budget FLI 2009	10
3) Règles générales pour la gestion financière à Foi et Lumière	13
4) Critères pour le comité de nomination provincial	18
5) Critères pour le choix de l'équipe provinciale	19
6) Grille de réflexion pour le choix des vice-coordonateurs	21
7) Comité formation, note pour l'élaboration d'un programme	22
8) Calendrier des assemblées provinciales	24
9) Pour les communautés accueillant des membres d'autres religions (Note du Conseil international 2001)	29

I. Réunion du Conseil d'administration 30 janvier 2 février 09

Le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 30 janvier au 2 février 2009 est approuvé par les membres du Conseil.

II. Discernement de l'aumônier international

1) Attentes du conseil

- . Etude des grands dossiers comme l'interreligieux
- . Rappel de l'importance des retraites provinciales
- . Investissement dans les pèlerinages 2011, participation à des événements spirituels internationaux
- . Réponse aux besoins de formation des aumôniers de province et de communauté
- . Rappel de la spiritualité de Foi et Lumière
- . Conseils, leadership spirituel
- . Orientations, impulsion...

2) Rôle de l'aumônier international

- . Membre du conseil d'administration, de l'équipe de coordination internationale et du conseil des coordinateurs
- . Membre de l'équipe carnet de route
- . Rédaction d'une lettre minimum par an, à Noël, par exemple
- . Répond aux diverses invitations des provinces
- . Soutient et coordonne les aumôniers provinciaux dont le rôle est beaucoup plus important que les anciens aumôniers nationaux.
- . Assure le lien avec les évêques références et les délégués des Eglises.

3) Qualités requises

- . Grande sensibilité œcuménique
- . Expérience de l'interreligieux, de la diversité religieuse et culturelle.
- . Ecoute et sagesse
- . Connaissance de la vie de l'Eglise
- . Compétence théologique
- . Expérience de Foi et Lumière
- . Travail en équipe
- . Connaissance de l'anglais et du français.

4) Temps approximatif

- . CA : 5 jours
- . ECI : 6 jours
- . Carnet de route : 4 jours (+ éventuellement rédaction des méditations)

Le Père Isaac Martinez, péruvien, aumônier provincial du Canada Est, a accepté la responsabilité d'aumônier international. Il prendra ses fonctions lors du conseil d'administration en septembre 2009.

III. Retour sur les priorités de l'Assemblée générale de Lourdes

Voir annexe 1, page 9.

Différents points seront approfondis au cours du conseil :

- . **Stratégie de développement**
- . **Formation**
- . **Comités de nomination**

- **Processus Identité et mission**

Le processus Identité et mission vécu dans les anciennes zones doit être proposé aujourd'hui aux provinces et aux communautés.

IV. Communication

1) Secrétariat international

- Un courrier sera envoyé aux coordinateurs de province pour demander les noms et adresses des vice-coordinateurs et les communautés qu'ils accompagnent pour la mise à jour de la base de données.
- Les courriers internationaux seront envoyés aux coordinateurs de province et aux vice-coordinateurs, copie aux membres du CA et de l'ECl.
- Toutes les nouveautés : publications, rééditions... seront annoncées par courrier E-mail puis publiées sur le site.

2) Communication interne

- Un message vidéo d'Henri Major donnant des nouvelles pourrait être publié régulièrement sur le site de Claude Gravel.
- Il sera précisé dans les en-têtes des mails si le message est « Pour information » ou « pour action ».

3) Provinces

- Une note donnant quelques directives d'après les expériences des assemblées qui ont eu lieu sera envoyée aux coordinateurs de province qui prépare leur première rencontre afin de les aider.
- Pour les changements de structures, toutes les demandes des provinces doivent passer par les vice-coordinateurs internationaux avant de remonter au conseil d'administration. Un courrier devra être envoyé par les provinces comme cela était fait autrefois pour les reconnaissances de pays.

V. Finances

1) Budget FLI 2009, Budget solidarité, budget coordination

Le budget est adopté par le conseil d'administration (Voir annexe 2, page10).

En raison de la crise financière, Foi et Lumière enregistre une grosse perte des revenus financiers. Les taux d'intérêt sont passés de 4 à 1 %.

2) Cotisations et comptes des provinces

- Un courrier sera envoyé aux provinces leur demandant de contribuer à l'international pour le même montant que les années passées.
- Le montant des cotisations sera envoyé au secrétariat international à l'automne pour permettre d'établir le budget et financer l'année suivante.
- Les balances seront arrêtées en avril de chaque année.
- Les provinces devront identifier les communautés qui règlent leur cotisation.
- Le secrétariat international enverra le format standard des comptes à tous les coordinateurs de province, après sa mise à jour par Guy Dumas.

3) « Règles générales pour la gestion financière dans Foi et Lumière », annexe 3, page 13.

- Préciser que Foi et Lumière est un mouvement international dont les provinces sont membres. Elles ont un devoir de solidarité envers les provinces les plus démunies.

- . Ajouter dans le mini livret le format du schéma des comptes en trois langues.
- . Préciser que les budgets doivent être envoyés en fin d'année pour l'année suivante.
- . Il faudra préparer un processus pour le remboursement de frais de manière à ce que chacun fasse ses demandes selon un format identique.
- . Ajouter une annexe : « Processus remboursement de frais ».

4) **Factures**

Les commandes d'un montant inférieur à de 5 € ne seront plus facturées. Inclure dans le colis un papillon indiquant le coût réel (impression et expédition) et proposer une libre participation aux frais.

5) **Solidarité**

- . Les provinces bénéficiant de la solidarité devront faire un rapport au coordinateur international des événements qui auront pu avoir lieu grâce à la solidarité (reçus, compte-rendu avec photos si possible).

VI. **Projet 2011 – 2012**

1) **Idées générales et questions**

- . Définir un thème commun à toutes les provinces.
- . Proposer un projet accessible à toutes les provinces.
- . Réaliser un carnet de route pèlerinage en plus du carnet de route annuel.
- . Demander aux provinces trois lieux où elles souhaiteraient se rendre et trois provinces qu'elles souhaiteraient accueillir.
- . Créer un groupe projet très vite dans chaque province.
- . Favoriser la participation de tous les membres des communautés et de toutes les provinces même les plus éloignées.
- . Inviter des personnes extérieures au mouvement en leur donnant quelques directives : se préparer en communauté...
- . Etudier la possibilité d'un chant interprété par chaque province (Song around the world Cf http://vimeo.com/moogalooop.swf?clip_id=2539741)
- . Quel sera le rôle de l'international ?
- . Comment impliquer les provinces ? Comment faire l'unité dans toutes les démarches ?
- . Etablir un budget pour les différentes équipes et le secrétariat international.
- . Avoir tous les renseignements pour la rencontre des coordinateurs en novembre.

2) **Equipe projet**

Composition

Dora Gasperini (Brésil) et Georg Haab (Vice coordinateur provincial, Autriche) ont accepté de faire partie de l'équipe. D'autres membres vont être appelés.

Le Conseil d'administration prépare un mandat pour l'équipe.

Rôle

- . S'assurer que tous les pèlerinages se vivront dans l'unité et la diversité
- . Expliquer le concept
- . Envoyer un courrier à toutes les provinces demandant :
 - les lieux de pèlerinages,
 - le nombre de pèlerins pouvant être accueillis, où, comment,
 - les dates possibles.
- . Gérer la bourse aux échanges des pèlerinages provinciaux.

- . Travailler en lien avec l'équipe communication pour une grande visibilité. L'équipe projet organisera une première réunion au plus vite.

3) Equipe communication

Constituer une équipe qui puisse :

- . Créer un kit communication : dossier de presse, affiches, dépliants...
- . Créer et gérer un Site Web (genre Vendée Globe).
- . Organiser une campagne d'information dans toutes les provinces (affiches dans les paroisses, radios et journaux locaux ...).

VII. Comité de nomination

- 1) La note : « **Critères pour le comité de nomination provincial** » est adoptée. (voir annexe 4, page 18).
- 2) Le document : « **Critères pour le choix de l'équipe provinciale** » doit être séparé en deux notes : une pour les provinces et une autre pour l'international. Le texte est adopté (voir annexe 5, page 19).
- 3) Une **grille de réflexion pour le choix des vice-coordonateurs** (critères pour aider à la réflexion) est proposée. Elle pourra être adaptée aux particularités de chaque province. (voir annexe 6, page 21)

VIII. Comité formation

- . L'organisation des pèlerinages 2011, l'ouverture au monde, donnera à Foi et Lumière l'opportunité de rejoindre de nouvelles personnes, de nouveaux responsables qui auront besoin de formation et d'accompagnement.
- . Il sera nécessaire aussi d'organiser une formation pour les membres des équipes de nomination qui, pour la plupart seront d'anciens responsables peu informés des nouvelles structures.

Voir note pour l'élaboration d'un programme, annexe 7, page 22.

Composition

Claude Gravel est en train de constituer une équipe internationale de trois-quatre personnes.

Rôle

- . Collectionner l'information existante et la formater.
- . Former les formateurs aux différents modules proposés.
- . Organiser des sessions de formation internationales sur le système des sessions-retraites, par exemple sur trois continents en adaptant les différents modules.

IX. Rapport de Ghislain du Chéné, coordinateur international

Voir calendrier des assemblées, annexe 8, page 24.

17 assemblées provinciales auront eu lieu fin juin 2009 avec 14 nouveaux coordinateurs de province (3 réélus).

1) Provinces accompagnées par Tim et Maria-Cécilia Buckley

Un souci récurrent : les difficultés de communication.

Le mot enthousiasme revient souvent.

Canada, Haïti et Martinique : l'organisation de la province demande encore beaucoup de travail.

2) Provinces accompagnées par Hervé et Anne Cuhe

Peu de nouvelles.

Pays germaniques : Hetty Gommans qui accompagne la province s'est rendue en Autriche pour l'élection du vice coordinateur. Georg et Alenka Haab ont été élus.

3) Provinces accompagnées par Lucia Casella

Croatie : le pays souhaite former une province. Situation à l'étude.

Suisse : Gabrielle Luchinger a participé à la session de formation de Lyon en France. Lucia Casella étudie la liste de questions envoyée par la Suisse.

4) Provinces accompagnées par Marie-Rose Lefrère

France Ile de France Ouest : Julien Marcel a été coopté pour remplacer François Bal qui assurait l'intérim. Il n'y a pas d'assemblée prévue à court terme.

France Entre deux Mers : au cours de l'assemblée, les délégués ont élu une liste de sept vice-coordinateurs. Six d'entre eux accompagneront les communautés. Le septième aura en charge les communautés en formation.

Projet rencontre des jeunes : le rassemblement Arche-OCH-FL- ABO doit réunir du 9 au 14 juillet 2010 (à Jambville, dans la région parisienne) 1.300 jeunes. 450 viendront des quatre mouvements. Chacun sera accompagné de deux amis pour faire connaître ce qui se vit avec les personnes handicapées.

Organisation d'une **soirée des amis à Paris**, le 17 juin. Ghislain y fera la promotion du projet 2010.

5) Provinces accompagnées par Joanna Koczot

Pologne Centre Est : Anna Baran a été élue coordinatrice. La participation à l'assemblée a été faible.

Ghislain du Chéné sera présent à l'assemblée de **Pologne Nord**.

Les provinces font en ce moment, comme beaucoup de polonais, des pèlerinages sur tous les lieux où s'est rendu Jean-Paul II.

6) Provinces accompagnées par Darius Chmieliauskas

Irlande : très bonne assemblée. Mary Grimes a été réélue. Tous ont été très heureux de la présence de Darius. Certains membres de l'équipe de nomination étaient éligibles, il a été difficile de faire autrement. Pour éviter cette situation, le conseil propose d'impliquer davantage les aumôniers.

Between the Seas : la province (avec l'Ukraine) compte environ 70 communautés. Une réunion du conseil de province est prévue fin août 2009 pour préparer l'assemblée de 2010.

7) Provinces accompagnées par Yves-Bertin Hirwa

Grands Lacs : une assemblée se tiendra en août avec la participation de délégués d'**Ouganda et de Tanzanie**. Pour 2011, la province a un projet avec la communauté de l'Emmanuel. Des pèlerinages pourraient être possibles à Kibeho (Rwanda) et Namugongo (Ouganda).

Océan Indien : Rose-May Lisador (La Réunion) a démissionné.

L'île Rodrigue (Maurice) tient le record du monde du nombre de communautés : cinq communautés pour 30.000 habitants.

Afrique Capricorne : la province doit mettre en route un comité de nomination. Elle fonctionne actuellement avec les participants de Lourdes.

8) Provinces accompagnées par Mirna Hayek

ILA Trinity province (Iran, Liban Nord, Arménie) : Ghislain a participé à l'assemblée provinciale. Maroun Karam a été élu coordinateur. Il accompagnera l'Iran et l'Arménie qui font partie du conseil. Ghislain a rencontré une partie du conseil de la province Liban Sud pour préparation de leur assemblée.

Egypte : il y a quelques problèmes de communication spécialement avec le sud du pays. **Syrie** : la province n'a pas encore fixé de date pour son assemblée. D'après l'annuaire, elle comprend 40 communautés.

Pakistan : pour des raisons de sécurité, la visite de Mirna est reportée.

Irak : projet de visite aux communautés « Lumière et joie ».

9) Provinces accompagnées par Elaine Swain

Couleurs de l'Asie : Elaine a pu participer à la rencontre de province.

Croix du Sud : il y a un grand besoin de formation en Nouvelle Zélande et en Australie, quelques difficultés rencontrées pour les discernements dans les communautés.

Le Père Guy se rendra en voyage privé en **Inde** pour Noël. Serait-il possible qu'il puisse prendre quelques contacts ?

10) Afrique de l'Ouest

Les communautés ne se rencontrent jamais, il n'y a aucune vie de province. On pourrait imaginer qu'un groupe de personnes de Belgique, France, Angleterre... accompagnent chacune un pays. Il y a nécessité de penser à organiser une session de formation pour préparer la croissance de Foi et Lumière dans cette région et voir ensuite comment constituer une vraie province.

11) Conseil des coordinateurs

Le conseil des coordinateurs aura lieu en 2011 pour la fête de la lumière. Il lancera l'année des pèlerinages. Ce conseil pourrait comprendre une session de formation pour les nouveaux coordinateurs.

X. Questions interreligieuses

Ces questions interreligieuses demandent de la prudence et doivent être clarifiées dès maintenant.

- Il y a nécessité de créer un groupe de réflexion mais non de soutien pour ces groupes. Les personnes concernées par ses situations en Syrie, Jordanie... devront se rencontrer pour clarifier la situation et trouver un nom spécifique.
- Une note très complète a été publiée par le conseil international de 2001 (voir annexe 9 page 29). Ce document doit être mis à jour et officialisé. Il précisera :
 - que de telles communautés peuvent exister mais sans porter le nom de Foi et Lumière ni être affiliées de quelque manière que ce soit au mouvement,

- que l'on ne doit pas utiliser le terme de « communautés musulmanes » ou « communautés bouddhistes »,
- que ces communautés ne sont pas une structure parallèle à Foi et Lumière et ne recevront ni soutien ni financement.

XI. Secrétariat international

Tour d'horizon du travail

- . **Suite Lourdes** : Réalisation du livret « Dans le sillage de l'Esprit » en trois langues – Synthèse des évaluations de l'assemblée, remerciements donateurs et œuvres.
- . **Charte et Constitution** : mise en page et impression en trois langues. Envoi à toutes les communautés.
- . **Carnet de route** : composition de l'équipe, réunions de rédaction (2 week-ends), traductions, impression, envoi à toutes les communautés et aux aumôniers.
- . **Nouveau dépliant** : mise en page, traduction, impression en deux langues
- . **Coordination** : réunions téléphoniques bi-mensuelles avec Henri et Ghislain. Réunion hebdomadaire Céline, Corinne. Rapport interne hebdomadaire. Gestion de l'équipe bénévole.
- . **Provinces et communautés** : Courriers et contacts divers, discernement aumônier international (gestion des réponses, préparation synthèse pour le CA), gestion tableau des assemblées, envoi de documentation, préparation des conseils d'administration et de l'ECL...
- . **Création base de données** : gestion de l'annuaire international
- . **Site Web** : mise à jour de la rubrique « Actualités », « Agenda international »... en trois langues.
- . **Newsletter** : rédaction, mise en page, traductions, envois
- . **Finances** : contacts réguliers avec Louis de Vogüé et Jean-Claude Teynié (nouveau comptable). Gestion des dons, reçus fiscaux, gestion des factures, relance des impayées, tenue de la caisse, virements solidarité...

Archives : scannage des photos des grands pèlerinages et autres photos d'archives, fait par des bénévoles.

XII. Agenda international

Une réunion du conseil d'administration extraordinaire sera organisée dès que l'équipe projet 2011 proposera un canevas général à valider. Le questionnaire pour les pèlerinages sera alors envoyé aux provinces.

Conseils d'administration

- . 27 - 29 septembre 2009 (La Ferme, Trosly ou l'Assomption, Paris)
- . 7 - 9 mars 2010 à Issy les Moulineaux pour pouvoir participer un temps à la session de formation pour les responsables des provinces de France (6-7 mars).

Equipe de coordination internationale

- . 26 - 28 novembre 2009, (Sœurs de Cluny, Paris).

Annexes

I. PRIORITES DONNEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LOURDES

Stratégies globales

1. Approfondir et continuer le processus Identité et mission.
2. Unité et diversité : inclusion, œcuménisme, identités culturelles et nationales, linguistiques, religieuses.
3. Ouverture et engagement dans le monde tel qu'il est.
Dire qui on est, dire notre don.

Qui fait avec quoi ?

1. Définir les responsabilités respectives de l'international, des provinces, des communautés.
2. Finances, vision et stratégies pour assurer la visibilité du mouvement.
3. Solidarité : aide financière, développement des liens entre provinces afin de soutenir les plus fragiles.

Moyens

1. Ajustement des structures et des transitions.1
2. Formation et accompagnement des responsables et des aumôniers. Ressourcement spirituel.
3. Communication interne.
4. Communication externe.

II. BUDGET FLI 2009

	2008 Budget	2 008 Réal	2009 Budget	
Charges				
Fonctionnement	45000	39 379	40000	a)
Personnel	95000	114 969	110000	
Gestion:				
Fondateurs, aumônier	5000	1 270	5800	b)
Conseil et bureau	15000	9 061	13192	c)
Coordination			42200	d)
Groupes de Travail	5000	2 098	2000	
	<u>25000</u>			
Edition, doc, Web	40000	32 877	45570	e)
PTT, frais d'envoi	15000	6 927	9500	
Investissements:				f)
Banque de donnée			3000	
Matériel			1260	
Congrès de Lourdes	274965	131 307		
Solidarité		6 583	51500	d)
continent moyen Orient	10000			
continent Asie	5000			
continent Afrique	10000			
	<u>25000</u>			
Divers	5000	2 118	5000	
Total	<u>524 965</u>	<u>346 588</u>	<u>329022</u>	

Ressources

Cession Documents	25000	31 028	30000	
Dons	60000	67 296	35000	h)
Subvention OCH	60000	60 000	60000	
contributions	71750	5 847	150000	g)
Versements pour Lourdes	197500	120 499		
Produits financiers	50000	43 874	10000	i)
Reprise provision	50000			
Divers		4 594		
Total	<u>514250</u>	<u>333 137</u>	<u>285000</u>	
déficit	<u>10715</u>	<u>13 451</u>	<u>44022</u>	

Notes

a) Fonctionnement		
Charge locative OCH		15000
Autres locations (archives, photocopieuse, machine à timbrer)		8000
Impôts		3500
fournitures		4500
Entretien et divers		9000
		<u>40000</u>
b) Aumônier, fondateurs		
voyages		3300
Célébration anniversaire Marie-Hélène Matthieu		2500
		<u>5800</u>
c) Détail du poste "Conseil & bureau"		
Trajets		3261
Logement Nourriture (8 adm. + 1interprète + 1permanent)		2000
Salles		335
Divers		1000
		<u>6596</u>
Nombre de conseils	2	13192

d) Coordination/solidarité:			
état du Coordinateur International		+5000 d'hébergement ECI	
		-2800 voyage MHM transféré en b)	
e) Edition:			
Charte et Constitution			3384
Carnet de route			13253
Annexe Jeunes enfants			1513
Livret Lourdes			2744
Réimpression livret Lourdes			1859
Livre Père Joseph			3642
Livre de Marie Hélène Matthieu			10000
Cahier du responsable			2000
Livret formation			2000
Livret finances			2000
Cartes de vœux			3175
			<hr/>
			45570
f) Investissements			
Ordinateur			778
Imprimante			162
Logiciel			208
scan			112
			<hr/>
			1260
g) Contribution des provinces établie par référence à:			
Contribution des pays aux zones	2006		130467
	2007		153728
	2008		151223
trésorerie à transférer des zones			151893
dont France 36066			
h) Dons		dont don AED de 10000 € au titre de Lourdes	
i) Produits Financiers:		Taux Euribor passé de 4% en octobre 2008 à 1%	

III. REGLES GENERALES POUR LA GESTION FINANCIERE DANS FOI ET LUMIERE

Jun 2009

1. Introduction

Foi et Lumière se distingue radicalement des organismes ayant en charge des réalisations concrètes en faveur des personnes handicapées : écoles, centres, foyers, soins, conseils, aide sociale...

Foi et lumière invite à une communion avec les personnes handicapées mentales : ceci renverse complètement le sens de tout ce qui se rapporte à l'argent.

En s'appuyant sur l'histoire de Foi et Lumière, nous pouvons croire fermement que le Seigneur nous accorde toujours ce qu'il faut si nous nous donnons la peine de lui faire confiance et de faire ce que nous pouvons.

La confiance

Jésus demandait à ses disciples de vivre comme lui, avec la confiance d'un petit enfant. Il a particulièrement fait preuve de cet esprit de confiance en vivant la pauvreté.

Animé de cet esprit, Foi et Lumière ne se développe pas sur la base d'un capital important, n'a pas de sécurité financière, et ne se laisse pas envahir par le souci de l'argent. Notre mouvement vit avec des moyens simples, comme Jésus.

Cette confiance n'exclut pas cependant notre part de travail. Nous devons considérer les finances comme le labeur d'une inlassable charité.

Au service de la mission

Il est évident que l'argent est un moyen au service de la mission de Foi et Lumière, un moyen parmi d'autres.

Les besoins

La vie courante d'une communauté ne nécessite pas de ressources extérieures à celle-ci. Il convient donc de veiller, au nom de la communauté, que ne soit recherché, ni accumulé de l'argent à d'autres fins que les dépenses courantes et la participation provinciale et internationale.

La caisse d'une communauté est habituellement constituée par la participation des membres et/ou par des actions communautaires, telles que confection et vente de gâteaux, cartes, petits objets artisanaux...

Un risque réel de déviation du sens de la communauté serait à craindre si les membres trouvaient dans leur participation à la vie communautaire une occasion de ressources ou d'aide matérielle ou si, au contraire, ils étaient gênés financièrement pour y participer.

Pour les activités du temps de !a fidélité (quatrième temps), comme les camps ou les pèlerinages, la demande d'argent reste limitée au coût de ces opérations.

La recherche d'argent

Pour les dons et les subventions, il convient de respecter les règles suivantes :

1. *Les donateurs sont clairement avisés que l'argent n'est pas destiné à des aides matérielles pour les personnes, mais seulement au fonctionnement du mouvement et de ses communautés, ou à la réalisation d'une manifestation spécifique (pèlerinage, rencontre). C'est donc sur la signification profonde de la mission de Foi et Lumière que peut se faire l'appel à des dons.*
2. *Ce qui est vrai pour les ressources, est aussi vrai pour l'usage de l'argent : aucune unité de Foi et Lumière (communauté, ou province) n'est habilitée à soutenir financièrement, au nom de Foi et Lumière, une institution d'aide aux personnes ; école, foyer, organisation humanitaire, association d'entraide sociale, etc.*
3. *Les demandes d'aides ou subventions à des organismes internationaux sont soumises à l'approbation de l'équipe internationale pour éviter que plusieurs demandes ne parviennent au même organisme, et pour confirmer le bien fondé de cette demande.*
4. *Il est souvent recommandé de faire ressortir dans un dossier de demande de subvention les frais de formation. Les rencontres, les documents, les sessions sont autant d'actions de formation. Ces coûts représentent en général 60 à 70 % des charges d'un budget d'une province*

La solidarité

Foi et Lumière est un mouvement international de communautés et la solidarité entre les communautés des pays développés et celles des pays moins favorisés fait partie de ses valeurs. Il ne s'agit pas d'abord de "réclamer" de l'argent aux membres des communautés, mais, avant tout, de les sensibiliser à la vie et aux besoins de communautés en difficulté. En ce sens, les échanges de nouvelles, photos, signes d'amitié entre provinces sont essentiels et permettent de transmettre les nouvelles de la famille internationale et d'encourager ce partage.

2. Organisation comptable

Le développement de Foi et Lumière dans de nombreux pays de situations économique et sociale très disparates, la décentralisation des structures du mouvement, ainsi que la sensibilité en matière de financière, imposent la référence à des règles de gestion financière communes et claires.

- a) Les exercices sont comptés du 1^{er} janvier au 31 décembre. Afin de faciliter la planification des budgets, les cotisations et les versements de solidarité devraient parvenir au Secrétariat international au début de l'exercice (en janvier-février) et les demandes de solidarité pour l'année à venir vers la fin de l'exercice (octobre-novembre).
- b) Au niveau de Foi et Lumière international les comptes sont présentés en Euro. FLI dispose d'un compte en USD pour les sommes qui lui sont adressées en USD, qui est obligatoirement converti pour les résultats comptables au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.
- c) Les budgets, comme les réalisations, sont présentés dans un format standard fixé par le Conseil d'administration. Chaque année, le résultat des comptes de l'année de la province et un Bilan est préparé et présenté pour approbation par l'équipe provinciale. Ils sont ensuite soumis au Secrétariat international.
- d) Les fonds sont conservés dans un compte bancaire au nom de l'entité Foi et Lumière, et non au nom d'un individu.
- e) Toute écriture doit comporter une pièce comptable correspondante, signée par la personne habilitée à engager l'opération.

- f) Les transferts de fonds doivent de préférence être effectués au moyen de virements bancaires ou par le site Web, afin de disposer d'une trace comptable.
- g) Tout mouvement de fonds par le biais de la **caisse** (c'est-à-dire en espèces) doit comporter une procédure prévoyant l'intervention dans le circuit d'au moins deux personnes : une qui signe le bon, et celle qui contrôle les bons et la caisse en fin de période. Pour la partie qui reçoit, prévoir une organisation analogue avec celle qui signe le bon au moment d'encaisser la somme et celle qui, en fin de période, contrôle la caisse et les pièces comptables s'y rapportant.
- h) Tout mouvement portant sur un montant dépassant un certain seuil, à déterminer par l'équipe provinciale au niveau provincial ou le conseil d'administration au niveau international, doit être autorisé par la dite équipe ou conseil, au sein d'une séance officielle.
- i) Il faut exiger des rapports financiers à des époques déterminées, et vérifier, à cette occasion, l'exactitude de la balance et le recouplement avec la situation en banque et l'argent en caisse.
- j) Le solde qui reste à la fin d'un exercice financier d'une communauté/province ne doit dépasser le montant annuel versé à la province/ou à l'international, sauf s'il y a un projet déterminé en préparation nécessitant l'accumulation de sommes additionnelles. En cas de dépassement de cette limite, l'utilisation de cet argent doit être concertée avec l'équipe provinciale/internationale avec une priorité claire donnée à la solidarité.
- k) La transparence et le sérieux dans la tenue des comptes à Foi et Lumière sont des nécessités impérieuses.

3. Participation financière et cotisation

- a) À titre de membre de l'Assemblée internationale de Foi et Lumière, chaque province reconnue doit contribuer financièrement à l'Association internationale afin de maintenir son fonctionnement. Cette contribution annuelle se constitue par la participation financière des membres individuels (voir Cotisation au #3b) et/ou par des campagnes de financement.
- b) **Cotisation**
 - La participation annuelle demandée aux membres individuels peut être très variable selon les provinces. L'équipe provinciale fixe la participation demandée aux membres selon les critères suivants:
 - Les besoins ordinaires minimum de la vie d'une communauté dans la province
 - Ce qui est nécessaire pour la vie provinciale selon l'appréciation qui en est faite par l'équipe provinciale pour mener les activités décidées par l'Assemblée provinciale.
 - Ce qui est nécessaire au fonctionnement international selon les besoins exprimés par le Conseil d'administration.
 - L'équipe provinciale informe le Secrétariat international du taux de participation demandé à ses membres individuels pour l'année.
 - La participation annuelle demandée est toujours clairement déclarée. Elle ne doit jamais être un empêchement à la participation à la vie de la communauté. Elle est expliquée.
 - Par exemple : "sur les 25 € que vous donnez chaque année, 5 servent à la communauté, 10 à la vie de la province, et 10 à Foi et Lumière international." (Ceci ne comprend pas la solidarité, voir #4)
 - On conseille généralement de la moduler pour les familles de la façon suivante :
 - Participation d'un membre seul : montant 1
 - Participation d'une famille quel que soit le nombre de membres: montant 2

- ❑ Les membres d'une communauté participent financièrement au fonctionnement du mouvement (contribution personnelle/cotisation) lorsque la communauté complète sa première année de probation, et cela, que la communauté soit prête ou non à être reconnue.

c) Versement

Chaque année le coordinateur de communauté verse au trésorier provincial les contributions demandées pour la province et l'international en indiquant le total des participations individuelles reçues. Le trésorier provincial encaisse la portion des contributions reçues pour la province et verse la portion prévue pour l'international au Secrétariat international.

4. Solidarité internationale

Le fonds de solidarité internationale sert à couvrir les besoins dépassant l'effort possible de financement dans une province (en conformité avec les budgets approuvés au Conseil d'administration). La solidarité financière, ici appelée tout simplement « solidarité » se distingue des liens d'amitié qui peuvent se créer entre différentes communautés et provinces. Ces liens d'amitié ne sont pas subordonnés et ne doivent pas être conditionnés par la solidarité.

a) Une province qui désire recevoir de la solidarité

Elle doit transmettre au Secrétariat international vers la fin de l'exercice comptable (octobre – novembre) un budget pour la province pour l'année en cours et l'année à venir, détaillant les objectifs et les coûts précis des projets nécessitant l'aide de la solidarité, et la part prise en charge par la province (d'au moins 10%). Ce budget doit être approuvé par le Conseil d'administration pour que des fonds de solidarité puissent être versés à la province. Un rapport financier détaillé est remis au Secrétariat international dans les trois mois de la fin du projet avec copie des pièces justificatives.

b) Contribution des communautés à l'effort de solidarité

- Une participation annuelle en solidarité est demandée aux communautés et peut être très variable selon les provinces.
- L'Équipe provincial fixe la participation demandée aux communautés selon les besoins de solidarité internationale du mouvement et en tenant compte de la réalité économique de la province.
- Les communautés participent à la solidarité internationale (Annonce et Partage) lorsqu'elles complètent leur première année de probation, et cela, que la communauté soit prête ou non à être reconnue.

c) Versement

Chaque année, le responsable de communauté verse au trésorier provincial le montant récolté par l'effort de solidarité de la communauté (« Journée annonce et partage »). Le trésorier provincial consolide les contributions reçues pour la solidarité et verse le montant total au Secrétariat international.

d) Les échanges d'argent au titre de solidarité internationale s'effectuent via le Secrétariat international de Foi et Lumière.

- Tous les fonds de solidarité sont adressés au Secrétariat international (avec les cotisations des provinces).
- En aucun cas une communauté ou une province n'est habilitée à verser de l'argent directement à une communauté d'une autre province ou à une autre province au titre de la solidarité. Si en raison de liens existants ou de précédents historiques, il existait de tels échanges et que le Conseil d'administration accepte qu'ils continuent, tout tel échange d'argent devra être déclaré au Secrétariat international afin qu'il puisse être comptabilisé.
- Pour éviter des frais de transfert inutiles, les transferts autorisés d'une province à une autre pourront se faire directement en informant le Secrétariat international.

5. Transport, déplacements et hébergement

a) La dépense est prise en charge par l'unité qui mandate

Exemple n°1 :

- La participation - voyage et hébergement - d'un coordinateur provincial au Conseil des coordinateurs est payée par la province. Cela n'empêche pas une libre participation personnelle du coordinateur.

Exemple n°2 :

- La visite d'un vice-coordinateur international dans une province, d'un vice-coordinateur de province dans une communauté est prise en charge :
pour le voyage, par FLI, ou la province selon le cas,
pour l'hébergement, par la province invitante ou la communauté

Exceptions

Une province invitant X pour un enseignement dans une session provinciale, prend en principe en charge la dépense (hébergement et voyage) quel que soit le niveau dont dépend X.

- b) Les moyens de transport et de logement les moins dispendieux doivent être privilégiés, à tous les niveaux
- Le lieu de toute rencontre doit être central et facile d'accès pour tous les participants, modeste tout en étant confortable, et permettre l'autofinancement de l'activité par les participants, autant que possible.
 - Le transport en commun lorsque disponible doit être utilisé.
 - Le transport aérien se fait en classe économique par le chemin le plus court, mais sans s'obliger aux correspondances ou attentes excessives.
 - L'appel à la participation locale pour le transport sur place est encouragé.
 - L'usage du taxi est à éviter sauf circonstances exceptionnelles.
- c) Les personnes qui demandent au Secrétariat international un remboursement pour leurs dépenses de voyage doivent utiliser la formule de remboursement fournie par le Secrétariat international.

6. Période transitoire 2009

- Pour la période de transition, si la province n'est pas encore constituée, n'a pas encore de compte bancaire provincial, ni de trésorier provincial, la structure nationale existante verra

à percevoir les cotisations des communautés dans le pays, conservera la portion provinciale pour transfert éventuel à la nouvelle entité provinciale une fois constituée et reversera la portion prévue pour l'international au Secrétariat international dans les meilleurs délais.

- La contribution pour 2009 reversée à l'international sera au moins équivalente au montant versé les années antérieures pour la cotisation et la solidarité à la zone et au continent.
- Les projets existants organisés par les anciens pays ou régions seront pris en charge par la ou les nouvelles province(s).
- Le coût de fonctionnement des associations provinciales ou nationales existantes sera pris en charge par la ou les nouvelles province(s).

IV. CRITERES POUR LE COMITE DE NOMINATION PROVINCIAL

(Cette liste de critères, établie par le Conseil d'administration, a pour objet d'aider la réflexion, et non d'être une contrainte rigide. L'Équipe provinciale, dans le choix des membres du Comité de nomination provinciale, doit réfléchir sur les critères proposés à la lumière des besoins de la province, et nommer les personnes les plus aptes à exercer cette fonction décrite à l'article 2.2 du document « Propositions pour votre première assemblée provinciale après Lourdes 2008 »)

Critères d'ordre personnel pour chacun des membres

- Personne qui n'est pas éligible (du fait de la Constitution ou par choix) lors des élections à venir
- Personne qui n'occupe à ce moment aucune fonction de coordination dans la province
- Personne qui n'est pas mêlée à des conflits qui existeraient dans la province
- Capable de discrétion et d'objectivité
- Capable de travailler en équipe
- Sagesse et discernement

Critères d'ordre collectif, soit nécessaire pour l'ensemble des membres du Comité sans être requis de chacun

- Bonne connaissance de Foi et Lumière dans la province et des nouvelles structures
- Bonne connaissance des différents rôles en élection
- Bon sens du contact personnel pour approcher les candidats possibles
- Bonne écoute, facilement approchable, à qui on peut se confier et parler en vérité
- Connaissance suffisante des langues parlées dans la province
- Expérience de la vie provinciale
- Facilité à mener un travail de processus

(Il est fortement recommandé que le Comité de nomination provinciale entre en contact le plus rapidement possible avec le Vice-coordonateur international pour revoir, au départ, le processus à suivre, et le plus tôt possible avant l'Assemblée provinciale, le processus d'élection lors de l'Assemblée et les choix faits.)

V. CRITERES POUR LE CHOIX DE L'EQUIPE PROVINCIALE

(Cette liste de critères, établie par le Conseil d'administration, a pour objet d'aider la réflexion, et non d'être une contrainte rigide, et est présentée dans aucun ordre en particulier.)

Critères généraux pour tous les rôles provinciaux

- Avoir participé à un événement provincial
- Capacité à représenter l'ensemble du mouvement dans la province
- Capacité à travailler comme membre d'une équipe constituée de personnes de cultures et d'expériences diverses
- Capacité à faire confiance
- Capacité d'écouter les besoins de Foi et Lumière dans une perspective provinciale
- Dispose de temps, et capable de voyager facilement
- Une bonne connaissance de la Charte et de la Constitution de Foi et Lumière
- Parle au moins une des langues officielles de Foi et Lumière

Critères spécifiques pour les différents rôles

COORDINATEUR PROVINCIAL

- Capable de communiquer régulièrement avec clarté par oral et par écrit
- Capable de créer un esprit de communauté avec une équipe de coordination provinciale
- Capable d'être un leader pour des personnes de cultures et d'expériences diverses Capable d'obtenir un consensus tout en étant capable de prendre des décisions
- Communique couramment dans une des trois langues de Foi et Lumière International (français, anglais, espagnol)
- A démontré une expérience positive de leadership (coordination / accompagnement) au moins au niveau des pays / régions ou comme vice-coordonateur
- Possède une vision pour le Mouvement provincial
- Possède des dons et de l'expérience en matière d'organisation, d'administration et de finances
- Possède des dons et de l'expérience pour le management d'un groupe

VICE-COORDINATEURS

- Dispose de la confiance du groupe qu'il va servir et avec lequel il va travailler
- Capable d'évaluer les situations et de faire des recommandations
- A démontré un don pour l'accompagnement et pour aider des responsables à grandir dans leurs rôles
- Il a démontré une réelle expérience dans un rôle de responsabilité (coordination/accompagnement) au moins au niveau d'une communauté
- Possède une connaissance du mouvement et de la personne handicapée mentale

TRESORIER

- Capable de faire des comptes exacts
- Comprend la réalité de Foi et Lumière en rapport avec les finances
- Comprend les aspects financiers et légaux d'une association sans but lucratif
- Est à l'aise avec la mission et les valeurs de Foi et Lumière
- De préférence, possède une expérience professionnelle dans le domaine des finances

MEMBRES QUALIFIES

- Capables d'apporter une perspective différente de celle des autres membres de l'Équipe provinciale, soit géographique soit culturelle, soit de statut
- Capables de contribuer positivement au travail de l'Équipe
- Membres d'une communauté Foi et Lumière depuis au moins un an
- Possèdent un sens très fort de la famille Foi et Lumière au niveau de la province
- Il peut s'agir d'une personne avec un handicap mental

AUMONIER PROVINCIAL

- Il/elle possède déjà une réelle expérience comme aumônier à Foi & Lumière
- Outre son insertion, même limitée, dans une communauté Foi & Lumière, disposera du temps nécessaire pour participer aux réunions de l'équipe provinciale et aux différentes activités organisées au niveau provincial
- Ayant une formation théologique et spirituelle, peut contribuer à l'animation de ces activités (rencontres, week-end de formation, etc)
- Bien accepté personnellement par les responsables de l'Église locale, veillera à entretenir, et si nécessaire à créer, de bons contacts avec ces responsables au nom du mouvement

VI. COMITÉ DE NOMINATION

Grille d'aide pour le choix des coordinateurs/vice-coordinateurs provinciaux

Cette grille regroupe les critères énoncés pour faciliter l'analyse des qualités recherchées des nominés et permettre, s'il y a lieu, une présélection. Pour chaque situation, le Comité de nomination en collaboration avec l'Équipe provinciale doit préciser les critères selon les besoins particuliers et la réalité de la province.

Présélection	
	Critères pour aider la réflexion
Expérience	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à certains événements provinciaux • A démontré une réelle expérience dans un rôle de responsabilité (coordination/accompagnement) au moins au niveau d'une communauté. • A démontré une expérience positive du leadership (coordination/accompagnement) au moins au niveau pays/régions, ou comme vice-coordonateur
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du mouvement, et connaissance de la Charte et de la Constitution de Foi et Lumière • Connaissance du domaine de la personne ayant un handicap
Langues parlées et écrites	<ul style="list-style-type: none"> • Parle couramment une des langues officielles de Foi et Lumière • Écrit dans une des langues officielles de Foi et Lumière
Disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Dispose de temps, et capable de voyager facilement
Qualités/capacités recherchées	
Rassembler les membres <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en équipe, la collaboration • Bâtir l'unité • Assurer une bonne organisation des activités et du mouvement • Proposer des projets mobilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à travailler comme membre d'une équipe constituée de personnes de cultures et d'expériences diverses • Capable de créer un esprit de communauté parmi l'équipe de coordination provinciale • Capable d'être un leader pour des personnes de cultures et d'expériences diverses • Possède des dons pour le management d'un groupe • Possède des dons en matière d'organisation, d'administration, de finances • Capable d'obtenir un consensus tout en étant capable de prendre des décisions
Partager la vision de Foi et Lumière <ul style="list-style-type: none"> • Articuler et communiquer la vision • Faire circuler l'information • Former 	<ul style="list-style-type: none"> • Possède une vision pour le Mouvement provincial • Capable de communiquer avec clarté par oral • Capable de communiquer avec clarté par écrit • Capacité à représenter l'ensemble du mouvement dans la province • Capable de communiquer régulièrement
Accompagner les personnes et les groupes <ul style="list-style-type: none"> • Écouter les besoins • Affirmer la valeur des personnes • Engager les membres et les groupes à se dépasser • Donner de la rétroaction 	<ul style="list-style-type: none"> • A démontré un don pour l'accompagnement et pour aider des responsables à grandir dans leurs rôles • Dispose de la confiance du groupe qu'il va servir et avec lequel il va travailler. • Capacité d'écouter les besoins de Foi et Lumière dans une perspective provinciale • Capable d'évaluer des situations et de faire des recommandations

VII. COMITE FORMATION, note pour l'élaboration d'un programme

Définir les paramètres d'une proposition qui vise à élaborer un programme de formation pour Foi et Lumière international.

Auditoire visé par le programme de formation

Les personnes qui portent une responsabilité à Foi et Lumière : les coordinateurs de communauté et de province, les vice-coordinateurs de province et les vice-coordinateurs internationaux et les membres du CA.

Description générale du programme

Le programme serait composé de plusieurs modules qui touchent les divers aspects de la vie à Foi et Lumière : son organisation, les façons de faire, les valeurs etc... Chaque module comprendrait les instructions pour l'animateur, les documents de référence, les diapositives Power Point, les tirés à part pour les participants et un ou plusieurs exercices ou questions pour des discussions de groupe. Chaque module durerait à peu près 2 heures et pourrait être choisi et adapté par les instructeurs selon les besoins de leur auditoire. Une version Internet de ces modules pourrait être élaborée afin de faciliter l'accès à l'information.

Il faudrait prévoir un inventaire des documents et formations existants et disponible déjà et demander aux provinces et pays de soumettre les contenus des formations utilisés déjà pour les rendre disponibles aux autres à l'avenir;

Il faudrait prévoir aussi une variété d'approches pédagogiques dans ces documents,

Il faudrait prévoir que le Comité révise les documents soumis et qu'il y ait révision périodique du contenu de chaque module et du résultat de ces formations.

Disponibles en trois langues ou plus.

Exemples de sujet pour des modules de base

- Le rôle du responsable de communauté et de l'équipe de coordination
- L'utilisation du carnet de route et la préparation d'une rencontre de communauté
- Les temps de partage ensemble et petits sous-groupes
- Les mimes
- Le temps de fête
- Le temps de prière
- La journée du renouveau – le bilan de santé de la communauté
- La Charte et la Constitution de Foi et Lumière, le rôle des vice-coordinateurs
- L'accompagnement (communautés vieillissantes, recherche de jeunes amis, multiplication d'une communauté...)
- L'œcuménisme et la spiritualité
- La place de l'aumônier
- La connaissance de soi (Évaluation de l'équipe de coordination)
- Le temps de l'amitié et de la fidélité.
- Les finances de la communauté (cotisations, journées Annonce et partage...)
- Les finances de la province, la solidarité
- Charte et constitution
- Statuts d'association
- La musique à Foi et Lumière
- Etc.

Exemples de sujet pour les modules de niveau avancé

- L'accompagnement
- Le processus de discernement de groupe
- Les rencontres d'un conseil provincial et la préparation des assemblées générales
- Les techniques d'animation
- L'impact de la diversité culturelle dans un mouvement international
- La dimension stratégique d'un mouvement international
- L'organisation et l'animation de grands rassemblements
- La circulation de l'information et l'utilisation d'Internet à Foi et Lumière
- Etc.

Équipe pour travailler sur l'élaboration des modules du programme de formation

Il serait souhaitable d'avoir une équipe qui travaillerait à l'élaboration du programme. Claude coordonne le projet. Il serait bon d'avoir un ou deux représentant(s) de l'équipe de coordination internationale plus l'aumônier international (si possible), un membre du comité de nomination (puisque'il y a un lien étroit avec l'identification éventuelle de personnes qui assument des responsabilités). Peut-être que Corinne devrait participer étant donné l'information qu'elle possède déjà sur ce qui se passe.

Il faudrait prévoir quelques rencontres dont la première viserait à définir plus spécifiquement les paramètres du projet et à définir les grandes lignes de chaque module et l'information à recueillir. À partir de ces discussions, Claude et autres se chargeraient de l'élaboration des documents.

Session de formation pour les formateurs

Il faudrait prévoir des sessions de formation pour les formateurs afin que ces derniers se familiarisent avec l'approche et les contenus de formation.

Première étape

Identifier les membres de l'équipe : on pourrait faire circuler cette proposition auprès de l'Équipe de coordination et du Comité de nomination et demander qui a la disponibilité et est volontaire pour en faire partie.

Échéancier

Formation du comité : 1^{er} juin 2009

Priorités pour la prochaine année : 1^{er} juin 2009

Date ultime du Comité : à préciser pour le 1^{er} juin 2009

VIII. CALENDRIER DES ASSEMBLEES PROVINCIALES (MIS A JOUR AU 10 JUILLET)

Province	Coordinateur	Géographie	Mandat	Assemblée
Légende :		Assemblée faite		Assemblée programmée (date sure)
Afrique Capricorne	Elinata Tsalamadzi	Afrique du Sud	Intérim	
		Botswana (mission)		
		RDC Lubumbashi		
		Zambie		
		Zimbabwe		
Afrique des Grands Lacs	Yves-Bertin Hirwa	Burundi	Intérim	7-9 Août 09
		Kenya		
		Ouganda (mission)		
		RDC Kivu		
		Rwanda		
		Tanzanie (mission)		
Afrique de l'Ouest	Ghislain du Chéné	Bénin	Intérim	
		Burkina Faso		
		Cameroun		
		Côte d'Ivoire		
		Nigeria		
		Sierra Léone		
Amérique Centrale Caraïbes	Elsa Gonzalez	Honduras	Intérim	5-9 août 09
		Mexique		
		Rép. Dominicaine		
Jesus, Luz de los Andes	Alfieri Quiroz	Chili	07.09	4-5 juillet 09
		Colombie		
		Equateur		
		Pérou		

La lumière de l'Orient (Asie Est)	Gerardine Ryan	Corée du Sud	Intérim	
		Hong Kong		
		Japon		
		Taiwan		
Les couleurs de l'Asie	Mabel Vicaldo	Bangladesh	Intérim	16-21 nov 10
		Malaisie		
		<i>Pakistan</i>		
		Philippines		
		Singapour		
Belgique	Luc et Allison Bertrand	Belgique	Intérim	21-nov 09
Between the Seas	Veronika Rukina	Georgie	Intérim	A préciser
		Lituanie		
		Rép. Tchèque		
		Russie		
		Slovaquie		
		Ukraine		
Campo Belo	Marcia Terezinha Carlos	Brésil Centre	06.09	11-12 juin 09
Renascer	Marilene Barros Oliveira Dantas	Brésil Nord Est	06.09	20-21 juin 09
Ponte da Amizade	Maria-Silvia Tavares	Argentine	06.09	13-14 juin 09
		Brésil Sud		
		Paraguay		
Canada Est	Yvon et Solange Tremblay	Canada Est	Intérim	25-27 septembre 09
		Haïti		
		Martinique		
Canada Ouest	Ron et Jane Rogala	Canada Ouest	Intérim	28-31 août 09
Croix du Sud	Nora Cochrane	Australie	Intérim	juillet 2010
		Nouvelle Zélande		

Danube	Czaba Meszaros	Hongrie	Intérim	2011
		Transylvanie (Roum. hong)		
		Roumanie roumaine		
		Serbie		
Egypte Nord	Jeannette Gobran	Egypte Nord	Intérim	20-23 septembre 09
	Soudan			
Egypte Sud	Walaa Gabra	Egypte Sud	Intérim	10 et 11 septembre 09
	Koweït			
Espagne Sud	Miguel et Muski Reyes	Espagne Sud	04.09	18 avril 09
		Gibraltar		
Espagne Nord	Nacho Puerto Calama	Espagne Nord	04.09	18-avr-09
France Centre	Jean-Régis et Andrée Boisdron	France Centre	Intérim	18-19 septembre 2010
France Entre deux Mers	Ludovic de la Quintinie	France Entre deux Mers	03.09	28 février-1er mars 09
France Est (Prov. Pétillante)	Jacques Gaté	France Est	Intérim	20-21 mars 2010
France Ile de France Ouest	Julien Marcel	Ile de France Ouest	01.09	
France Loire Rh Auvergne	Benoît Chenu	France Loire Rh Auvergne	Intérim	printemps 10
France Nord	Jacqueline Gorny	France Nord	Intérim	3-4 octobre 09
France Ouest	Anne Cronier	France Ouest	02. 09	21-22 février 09
France Paris et le Levant	Michel Tabbagh	France Paris et le Levant	Intérim	29-nov-09
France Rhône Azur	Stéphane Vacher	France Rhône Azur	06.09	13-14 juin 09
Grande Bretagne Nord	Ann Emmott	Angleterre Nord	Intérim	31 octobre- 1er novembre 09
		Ecosse		
Grande Bretagne Sud	Elizabeth Neame	Angleterre Sud	Intérim	
		Pays de Galles		
Irlande	Mary Grimes	Irlande	04.09	24-26 avril 09

Timata (Italie Centre)	Stefano di Franco	Chypre	05.09	30 mai - 2 juin 09
		Grèce		
		Italie Centre		
Grande Fiume (Italie Nord)	Angela Grassi	Croatie	05.09	
		Italie Nord		
		<i>Suisse</i>		
Italie Sud	Carlo Gazzano	Italie Sud	05.09	
		Galilée		
ILA Trinity	Maroun Karam	Arménie	04.09	
		Iran		
		Liban Nord Ouest		
Liban Sud	Rita Aouad	Liban Sud	Intérim	19-21 juin 09
		Jordanie		
Océan Indien	Judex et Marie-France Violette	La Réunion	Intérim	23 nov-1er décembre
		Maurice		
		Madagascar		
		Seychelles		
Pays Germaniques	Hetty Gommans	Allemagne	Intérim	2010
		Autriche		
		Luxembourg		
		Pays-Bas		
Pologne Centre Est	Anna Baran	Pologne Centre Est	05.09	29-31 mai 09
Pologne Nord	Maryla Mlyska	Pologne Nord	Intérim	18-20 septembre 09
Pologne Ouest	Krystyna Pustkowiak	Pologne Ouest	Intérim	fév 2010
Pologne Sud	Marek Sikora	Pologne Sud	Intérim	25-27 septembre 09
Luzitania	Alice Cabral	Luzitania (Portugal)	01.09	24-25 janvier 09

Scandinavie (Aurores Boréales)	Aslaug Espe	Danemark	Intérim	23-25 oct 09
		Estonie		
		Norvège		
		Suède		
		Lettonie (mission)		
Slovénie	Rozi Ternik	Slovénie	Intérim	oct-09
Syrie 1	Alaa Khlaf	Syrie	Intérim	
Syrie 2	Alaa Khlaf	Syrie	Intérim	
USA Est	Dolores Wilson	USA Est	Intérim	
USA Ouest	Jerilynn Ciletti	USA Ouest	Intérim	Août 10

IX. ORIENTATIONS POUR LES COMMUNAUTES ACCUEILLANT DES MEMBRES D'AUTRES RELIGIONS

Conseil international, Lourdes 2001

Durant ces dernières années, Foi et Lumière a été appelé à accueillir des familles et des amis appartenant à des religions non chrétiennes, qui avaient été touchés et attirés par le mouvement. Deux situations différentes se sont présentées:

- 1) Il est arrivé que **des familles et des amis appartenant à une ou plusieurs religions différentes souhaitent vivre certaines valeurs de Foi et Lumière dans un esprit aussi proche que possible, mais ne veulent pas ou ne puissent pas faire partie d'un mouvement chrétien comme Foi et Lumière.** Quelques unes de ces personnes ont désiré créer une communauté d'amitié et de soutien inspirée par la Charte et la Constitution de Foi et Lumière, mais sans en porter le nom. Nous les avons encouragées et aidées en ce sens. Ce type de communauté est complètement autonome par rapport au mouvement, mais nous étudions quels contacts ou liens peuvent être établis, selon les cas, entre une telle communauté amie et les communautés Foi et Lumière.
- 2) En d'autre cas, il s'agit **de familles ou d'amis de religion(s) non chrétienne(s), mais qui désirent s'intégrer dans une communauté Foi et Lumière telle qu'elle est, avec sa Charte et sa Constitution.** Ils y sont accueillis avec bonté et délicatesse, dans le respect de leurs croyances. Ils participent tout naturellement aux différentes activités de la communauté. Nous voulons les aider à découvrir en profondeur une communauté de compassion où des relations authentiques et libératrices sont créées, où nos coeurs sont transformés par l'amour, où chaque personne est acceptée comme elle est, encouragée à vivre l'esprit de Foi et Lumière (charte II, 2) et peut entendre l'annonce joyeuse d'un don offert à tous.

Ce sont pour les communautés de ce type et à leur demande que les orientations qui suivent sont présentées ici.

1. Appartenance

Ces communautés font totalement partie de Foi et Lumière puisque leurs membres, y compris ceux qui sont non-chrétiens, acceptent la Charte et la Constitution, reconnaissent la dimension chrétienne de la communauté, et la spiritualité propre au mouvement. En même temps, le plus grand soin est apporté pour aider chacun à se sentir respecté et aimé dans sa croyance. Comme on le constate dans les communautés interconfessionnelles, les personnes ayant un handicap mental qui sont le coeur du mouvement, ouvrent un chemin vers l'unité et sont une source de croissance pour tous. Leurs dons de simplicité, de confiance, de fidélité, d'accueil, permettent à tous d'apprécier les différences comme un trésor plutôt que de les fuir comme une menace. De leur côté, les personnes perçues comme les plus petites et les plus blessées font l'expérience de leur capacité à donner la vie ; elles-mêmes s'approfondissent humainement et spirituellement.

2. Une communauté de partage et de réflexion

Comme dans toute communauté Foi et Lumière, les activités ne peuvent se réduire aux loisirs, aux jeux, à la détente. Il est essentiel qu'il y ait des moments pour réfléchir ensemble sur le sens de la vie et de la mort, de la santé et de la maladie, sur la croissance dans l'amour, sur l'accueil et l'acceptation des différences de chacun. Les histoires et les paraboles de diverses traditions humaines et religieuses peuvent être utilisées pour mettre en valeur les vérités fondamentales sur la personne humaine, sur notre place et sur notre mission dans un monde empli à la fois de beauté et de souffrance...

3. Une communauté de prière

"Le témoignage de l'attitude de Jésus à l'égard des personnes handicapées mentales" (Constitution I, 5) est valable autant pour les membres de la communauté que pour l'humanité toute entière. Ainsi, la communauté ne doit ni réduire la qualité de sa prière ni le message de l'Evangile, ni ses orientations. La lecture de l'Écriture Sainte et la prière font partie intégrante de la rencontre. En même temps, la communauté est appelée à trouver des moments spécifiques qui aident aussi les membres appartenant à différentes religions à croître dans l'amour. On peut inclure des textes d'autres religions ou certaines prières en harmonie avec la foi chrétienne. On prévoit des moments de silence permettant la prière intérieure.

Là où c'est possible, les membres de la communauté appartenant à d'autres religions doivent être également encouragés à approfondir leur propre foi en dehors des rencontres de Foi et Lumière et à être reliés, autant que faire se peut, à leur propre lieu de culte.

4. Porter la responsabilité

Il est important d'aider les personnes appartenant à des religions non-chrétiennes à être à l'aise à Foi et Lumière et à se sentir, elles aussi, responsables de la vie de la communauté. On peut appeler à faire partie de l'équipe de coordination le ou les membres non chrétiens qui auraient les qualités nécessaires pour cette tâche. Un accompagnement particulier sera apporté aux responsables de la communauté par le coordinateur régional ou national.

5. Si une séparation s'avérait nécessaire

Si après un certain temps de vie communautaire à Foi et Lumière, certains membres ou tous les membres appartenant à une autre religion, sentent que la charte et la constitution ne correspondent pas à leur désir profond, ils seront clairs dans leur démarche et quitteront Foi et Lumière. S'ils le souhaitent, ils pourront susciter une communauté amie inspirée de Foi et Lumière, comme indiqué ci-dessus. Ce départ peut provoquer une grande fragilité pour les membres qui restent. La communauté sera aidée et soutenue par le coordinateur régional ou national afin de retrouver un nouvel élan. Dans le cas où la communauté toute entière désirerait quitter Foi et Lumière, on se reportera aux indications de la Constitution II.5.

*

Ces orientations proposées par le conseil international seront expérimentées pendant une durée deux ans. Durant ce laps de temps, le(s) coordinateur(s) de zone(s) où se trouvent une ou plusieurs communautés accueillant des personnes de différentes religions restent proches de leur vie, de leurs questions, de leurs difficultés, de leurs richesses. Le conseil international évaluera ces expériences et donnera de nouvelles orientations si nécessaire. Il serait bon également que les coordinateurs de zone restent en contact ou en lien avec les communautés amies (tel que décrit en I.